

DELIBERATION**N° 2009 - 36****CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 25 septembre 2009

PREFECTURE DE PARIS

Reçu le: 01 OCT. 2009

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

Budget 2009 – Décision modificative n°2**LE CONSEIL,**

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu les articles L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu la délibération n° 2008-37 du Conseil d'orientation et de surveillance en date du 17 décembre 2008 relative au budget primitif ;
- Vu la délibération n° 2009- 26 du Conseil d'orientation et de surveillance en date du 9 juillet 2009 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général,

DELIBERE :Article 1 : Le budget pour l'année 2009 est modifié et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 24 817 600 €
- Recettes : 24 869 000 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 51 400 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 102 780 000 €
- Recettes : 102 780 000 €

Conformément aux tableaux récapitulatifs ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2009	DM n°2	Crédits 2009 ouverts après DM n°2
Chapitre 60	Achats	178 500		178 500
Chapitre 61	Frais de personnel	5 180 000		5 180 000
Chapitre 62	Impôts et taxes	437 600		437 600
Chapitre 63	Travaux, fournitures et services	2 835 300		2 835 300
Chapitre 64	Transports et déplacements	8 500		8 500
Chapitre 65	Opérations sociales	40 000		40 000
Chapitre 66	Frais divers de gestion	1 044 000		1 044 000
Chapitre 67	Frais financiers	11 278 000	400 000	11 678 000
Chapitre 68	Dotations amortissements et provisions	2 400 000		2 400 000
Chapitre 69	Impôt sur les sociétés	735 700		735 700
Chapitre 87	Pertes et profits	280 000		280 000
Excédent de fonctionnement		51 400		51 400
TOTAL		24 469 000		24 869 000

PRODUITS

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2009	DM n°2	Crédits 2009 ouverts après DM n°2
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices	-		-
Chapitre 70	Produits des prêts	8 830 000		8 830 000
Chapitre 71	Subventions	460 000		460 000
Chapitre 73	Charges récupérées	4 097 000		4 097 000
Chapitre 76	Produits accessoires	2 675 000		2 675 000
Chapitre 77	Produits financiers	8 102 000	400 000	8 502 000
Chapitre 78	Reprises amort./provisions	300 000		300 000
Chapitre 87	Pertes et profits	5 000		5 000
TOTAL		24 469 000	400 000	24 869 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2009	DM n°2	Crédits 2009 ouverts après DM n°2
Chapitre 15	Provisions	200 000		200 000
Chapitre 16	Emprunts pour investissement	-		-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	150 000		150 000
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	280 000	300 000	580 000
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 150 000	300 000	1 850 000
Chapitre 27	Dépôts et cautionnements	40 000 000	60 000 000	100 000 000
TOTAL		42 780 000	60 000 000	102 780 000

PRODUITS

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2009	DM n°2	Crédits 2009 ouverts après DM n°2
Chapitre 10	Dotations	250 000		250 000
Chapitre 15	Provisions	200 000		200 000
Chapitre 16	Emprunts pour investissement	40 378 600	60 000 000	100 378 600
Chapitre 21	Amortissements immobilisations corporelles	1 900 000		1 900 000
	Excédent de fonctionnement	51 400		51 400
TOTAL		42 780 000	60 000 000	102 780 000

Article 2 : Le Directeur général du Crédit municipal de Paris est autorisé à procéder par voie d'arrêté et à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Le Directeur général du Crédit municipal de Paris est autorisé à contracter et mobiliser des emprunts à hauteur de 100 378 600 € et de procéder aux renégociations desdits emprunts.

Article 4 : Le Directeur général du Crédit municipal de Paris est autorisé à contracter et mobiliser les produits de court ou long terme nécessaires au refinancement de l'activité de prêt sur gages.

Le vice-Président

Claude DARGENT

